

ACTION URGENTE

CRAINTES POUR LA VIE ET L'INTÉGRITÉ D'UNE DÉTENUE

Emirlendris Benítez, mère de famille et commerçante âgée de 42 ans, a été arrêtée arbitrairement en août 2018 et soumise à la torture au Venezuela. Elle purge une peine injuste de 30 ans d'emprisonnement dans des conditions inhumaines, et les soins médicaux urgents nécessités par son état lui ont été refusés à plusieurs reprises par l'administration pénitentiaire pour des questions de procédure. Les graves séquelles laissées par les actes de torture qu'elle a subis, notamment pendant une période de détention au secret, mettent désormais en danger son intégrité et sa vie. Amnesty International demande la libération de cette femme et, tant qu'elle sera en détention, que les autorités prennent les mesures nécessaires pour qu'elle reçoive les soins adéquats, prodigués par des professionnel-le-s de confiance, dont elle a besoin en urgence.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre des Affaires carcérales

Celsa Bautista Ontiveros

Ministerio del Poder Popular para Asuntos Penitenciarios,

Avenida Venezuela, Edificio Platinum,

Urbanización El Rosal, Municipio Chacao,

Caracas

Venezuela

Twitter : @CelsaBautistaO

Madame la Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude quant à la dégradation de l'état de santé d'Emirlendris Benítez, actuellement incarcérée à l'INOF, la prison pour femmes de Los Teques, à Caracas (Venezuela). Non seulement Emirlendris est victime de détention arbitraire, de torture et d'un procès inique, mais elle est en outre privée de son droit à la santé de manière répétée.

La vie et l'intégrité d'Emirlendris Benítez sont en danger à cause des violations graves des droits fondamentaux qu'elle a subies depuis son arrestation en août 2018, notamment une détention arbitraire, des actes de torture, des violences liées au genre, de la discrimination, un procès inique et des conditions de détention inhumaines. Elle ne peut pas attendre plus longtemps que l'administration pénitentiaire veille à ce qu'elle reçoive les soins médicaux dont elle a besoin de toute urgence.

Je vous demande d'accéder dans les meilleurs délais à la demande déposée par les avocats d'Emirlendris Benítez et de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle reçoive immédiatement des soins médicaux adéquats et prodigués par des personnes de confiance. Emirlendris Benítez doit être immédiatement remise en liberté et les actes de torture et autres violations graves des droits humains qu'elle a subis doivent donner lieu à une enquête exhaustive et être punis.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Emirlendris Benítez est une mère, une sœur et une commerçante vénézuélienne. Depuis son arrestation en août 2018, elle a été victime d'innombrables violations des droits humains, notamment d'une arrestation arbitraire, d'actes de torture, de violences liées au genre, de discrimination, d'un procès inique et de conditions de détention inhumaines. Son cas fournit un exemple de la politique répressive terrifiante du gouvernement vénézuélien. Bien qu'elle n'ait participé à aucune forme de militantisme politique, elle a été accusée dans le cadre d'une affaire politique et n'a pas été autorisée à exercer son droit à un procès équitable.

Le 5 août 2018, Emirlendris Benítez a été arrêtée de manière arbitraire pour des motifs forgés de toutes pièces. Les autorités l'ont associée à tort à des actes de violence commis contre de hauts responsables politiques au Venezuela. Cette accusation ne repose sur aucune preuve, et elle affirme catégoriquement qu'elle n'a rien à voir avec ces événements.

En détention, elle a été soumise à des actes de torture alors qu'elle était enceinte. Quelques semaines après son arrestation, elle a été transférée de force dans un établissement médical et sa grossesse a été interrompue à son insu et sans son consentement. Du fait des actes de torture auxquels elle a été soumise, elle aura besoin pendant longtemps d'un fauteuil roulant pour se déplacer. En 2022, elle a été condamnée à 30 ans de prison par un tribunal dont les décisions sont partiales et motivées par des considérations politiques.

Les conditions de détention qui sont actuellement les siennes sont si difficiles que sa famille doit couvrir ses besoins de base, notamment en matière d'eau, de nourriture et de médicaments. Cette situation est rendue encore plus compliquée par l'urgence humanitaire que connaît actuellement le Venezuela, qui limite fortement l'accès de ses proches à de la nourriture, à des médicaments et aux transports (elle est emprisonnée à environ 30 kilomètres de Caracas, où vit sa famille).

Au cours des dernières semaines, les autorités du centre de détention où elle se trouve ont retardé son transfert vers un établissement médical en invoquant des motifs bureaucratiques qui sont inacceptables étant donné son état de santé alarmant. Elle s'est évanouie à plusieurs reprises et a eu des pics de tension artérielle, alors qu'elle n'avait jamais présenté d'hypertension auparavant.

Emirlendris Benítez n'aurait jamais dû être placée en détention, car tout indique que les charges retenues à son encontre sont à caractère politique. La peine très lourde prononcée contre elle doit par ailleurs être annulée et elle doit être immédiatement libérée.

Le gouvernement de Nicolás Maduro ne cesse de harceler, de poursuivre et de censurer les militant·e·s et les organisations de la société civile œuvrant pour protéger les droits des Vénézuélien·ne·s dans le contexte d'une crise humanitaire complexe et d'une profonde crise des droits humains qui a poussé un nombre record de personnes à fuir le pays en quête de sécurité et de protection. Au mois de mars 2023, plus de 7,24 millions de personnes avaient fui le pays.

Depuis 2020, trois rapports de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela ont fourni des informations détaillées sur des centaines de cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans le pays depuis 2014, ainsi que d'exemples d'instrumentalisation de la justice par le gouvernement dans le cadre de sa politique répressive, en concluant que ces graves violations des droits humains pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 22 août 2023

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Emirlendris Benítez (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/6668/2023/fr/>